

## Publication des demandes d'autorisation d'exploiter

**DECRET n°2007/865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural :**

**Article R.331-4 :** " Si la demande d'autorisation est relative à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitations et porte sur une surface supérieure à la moitié de l'unité de référence (\*), le service chargé de l'instruction fait procéder à une publicité par affichage à la mairie des communes où sont situés les biens qui font l'objet de la demande ou, par voie télématique, sur le site de la Préfecture chargée de l'instruction. Cette publicité porte sur la localisation des biens et leur superficie, ainsi que sur l'identité des propriétaires ou de leurs mandataires. Elle précise la date de l'enregistrement de la demande."

(\*) Unité de référence = 50 hectares sur le département de Haute-Loire, sauf 63 hectares sur la zone du massif du Mézenc

**ATTENTION ! Vous avez la possibilité de déposer une demande à la D.D.T. dans un délai de 3 mois à compter de la date d'accusé de réception mentionnée dans le tableau ci-dessous**

**Publication du 25 mars 2013**

	Exploitant antérieur	Commune de l'exploitant antérieur	Superficie de l'exploitation	communes					
	<b>TAVERNIER Henri</b>	<b>ST VICTOR / ARLANC</b>	69 ha 99	BONNEVAL					

**Pour obtenir des renseignements sur les propriétaires  
contacter la D.D.T.**

**DDT de la Haute-Loire** - 13 rue des Moulins - CS 60350 43009 - Le Puy-en-Velay  
Tél. 04 71 09 97 68 - Fax 04 71 09 97 81 - Courriel : ddt43@agriculture.gouv.fr